

Pôle Vie des Quartiers  
Mairie du quartier Sud Rocade  
☎ 04.13.60.50.15

Référence : 25-126

Avignon, le

31 JUIL. 2025

## DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, 5<sup>ème</sup> alinéa,  
Vu la délibération N° 5 du 4 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 19 août 2020 de Madame Amy MAZARI-ALLEL, Adjointe au Maire, signataire de la présente décision,  
Vu le budget de la Commune

### DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : La Ville d'AVIGNON met à disposition de l'Association COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE RURALE DE SAINT GABRIEL, représentée par son Président Monsieur Thierry ALARIO, le local communal situé Chemin des Cris Verts 84000 AVIGNON d'une superficie de 100 m<sup>2</sup> sur le créneau horaire les lundis de 17 heures 30 à 22 heures et les 1<sup>er</sup> & 2/12/25, 13/12/25, 28 & 29/03/26, 30/05/26, 6 & 7/06/26. Cette attribution prendra effet le 8 septembre 2025 jusqu'au 30 juin 2026 inclus.

**ARTICLE 2** : Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux et fait l'objet d'une convention de mise à disposition de locaux communaux.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de NIMES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4**: Monsieur le Directeur Général de la Ville d'AVIGNON est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour le Maire,  
L'Adjointe au Maire déléguée à la Vie  
Associative  
Amy MAZARI-ALLEL

Publié le : 08/08/2025

Transmis en préfecture le : 06/08/2025

Mme le Maire

